



Conseil général du 18.12.2023

Rapport n° 85 du Conseil communal

Point no 6

Budget 2024

- a) **Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2024**
- b) **Donner connaissance du budget des investissements 2024**
- c) **Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes**

Se référer au rapport relatif au budget 2024 annexé.

Point no 7

Discuter et approuver un crédit de CHF 130'000.- pour le bouclage de la conduite d'eau et la réfection de la route rue du Doubs – ruelle de la Baronne et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Notre fontainier nous a fait part de la nécessité d'effectuer un « bouclage » de la conduite d'eau entre l'Auberge de l'Ours et la ruelle de la Baronne afin de pouvoir garantir l'alimentation en eau lors de travaux ou de fuite sur ce secteur.

En même temps, la réfection du tapis de cette route a été mis en avant suite au trou qui se prononce toujours plus à la croisée rue du Doubs - ruelle de la Baronne causé par le sous-sol

instable. Par la même occasion, la conduite qui est entre la route cantonale et l'Auberge de l'Ours et datant des années 1929 environ sera remplacée. Ceci dans l'objectif de ne pas devoir réouvrir un tapis de macadam neuf dans un futur proche en cas de fuite potentielle.

Le coût total s'élève à environ CHF 35'000.- pour l'eau et environ CHF 95'000.- pour le génie civil.

Position du Conseil communal

Le Conseil communal vous recommande à l'unanimité d'approuver l'entrée en matière et d'accepter ce crédit de CHF 130'000.-.